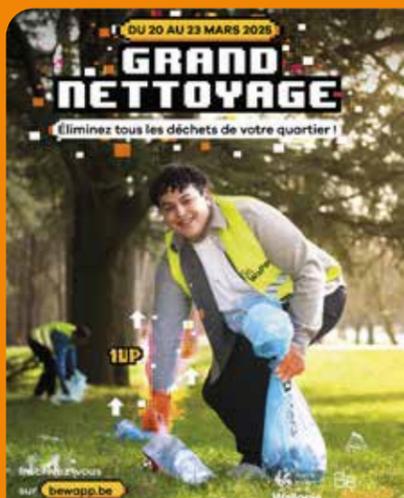


hannut actu

N° 177 - FÉVRIER 2025

Bulletin communal

ACTUALITÉ



En 2024, le Grand nettoyage de printemps à Hannut, c'était :
4 jours d'action
40 équipes de nettoyage
100 sacs remplis
Plus d'informations :
019/63.05.18

11^e édition du Grand Nettoyage : Inscrivez-vous !

La 11^e édition du Grand Nettoyage se tiendra les 21, 22, 23 et 24 mars prochains ! À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable. Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante.

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La Ville de Hannut s'associe au Grand Nettoyage afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux participants des éditions précédentes de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs...) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les nouveaux participants, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Rendez-vous dès le 10 février 2025 sur bewapp.be (menu "Je passe à l'action", rubrique "Je participe au Grand Nettoyage") pour compléter votre formulaire d'inscription. La clôture des inscriptions est fixée au 12 mars à minuit. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais

également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. Votre commune sera automatiquement informée de votre inscription et vous recontactera afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets.

RALLYE DE HANNUT 7, 8 et 9 mars 2025

À cette occasion la Ville de Hannut vous informe sur le plan de circulation à suivre ce 7, 8 et 9 mars 2025 dans le centre-ville.

Les communes concernées par cette édition sont : Braives, Burdinne, Geer, Hannut, Hélécine, Landen, Lincet et Orp-Jauche.

Pour Hannut, les villages impactés sont : Cras-Avernas, Trognée, Poucet, Blehen, Moxhe, Wansin, Petit-Hallet et Grand-Hallet.

Avis aux spectateurs

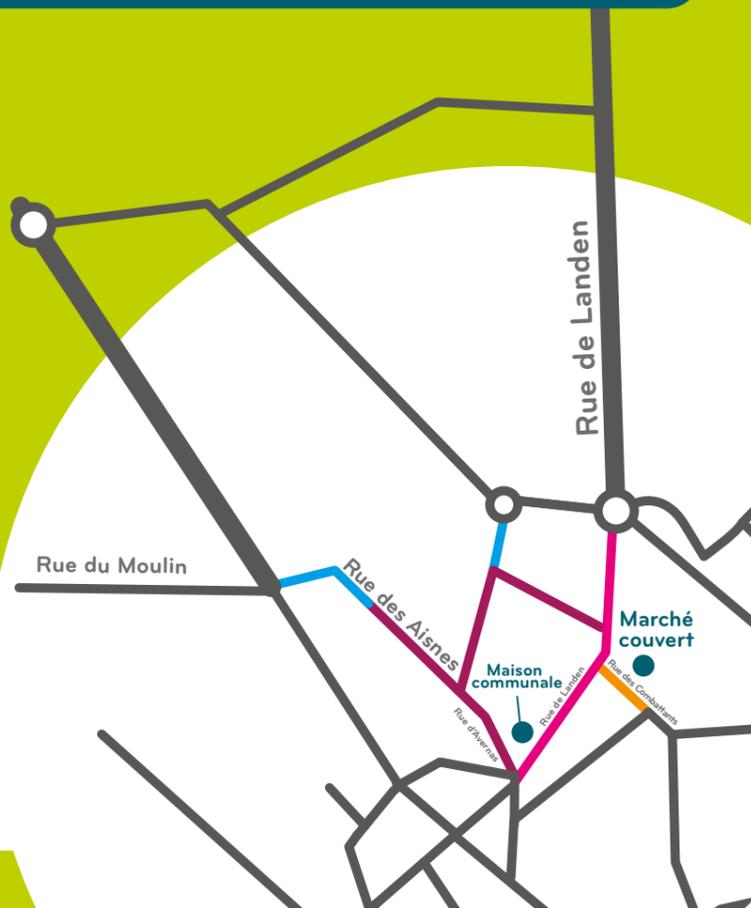
En concertation avec les services de sécurité, les mesures de sécurité sont renforcées tout au long du parcours avec une série de règles complémentaires qui viennent s'imposer aux organisateurs et aux spectateurs.

Outre l'obligation d'imposer une signalétique nouvelle et plus parlante, la plus marquante est qu'en cas de présence de spectateurs dans les zones interdites au public, la spéciale sera arrêtée.

Le respect de l'accès aux services de secours, notamment via les interdictions de stationnement présentes aux entrées et sorties de spéciales, sera au centre des préoccupations des services de Police.

- Fermé à partir du 8 mars à 7h jusqu'au 9 mars 24h
- Fermé à partir du 8 mars à 19h jusqu'au 9 mars 24h
- Fermé du 9 mars 7h à 24h
- Circulation locale - Voie sans issue

Plus d'informations : 0497/39 53 79



SOMMAIRE

Page 1

- Grand nettoyage de printemps
- Plan de circulation – Rallye

Page 2

- Les batraciens
- Bulles à vêtements
- CCATM
- Borne de recharge
- Poubelles

Page 3

- ATL
- Centre culturel
- Retour des vélobus
- Plopsaqua
- Numérotation maison

Page 4

- Agenda



Bonne lecture !



Opération

« Sauvetage des batraciens » !



Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour de températures nocturnes plus clémentes (minimum 7°C), les batraciens sortent d'hibernation pour se reproduire. Des milliers de grenouilles, crapauds, tritons et salamandres bravent les obstacles en travers de leur chemin (revêtements routiers, constructions humaines diverses...) et risquent leur vie en traversant les routes.

Le saviez-vous ?

Les batraciens ne se reproduisent que là où ils sont nés et, pour se rencontrer, ils sont capables de parcourir plusieurs kilomètres à travers bois, prairies, forêts, jardins... En raison du réchauffement climatique, les migrations se font de plus en plus en alternance de février à avril.

Quelles sont les rues concernées ?

Sur Hannut, plusieurs endroits ont été recensés pour la traversée des batraciens :

- Avin : rue du Roua, ruelle des Mottes et rue d'Atrive
- Abolens : rue du Brou et rue de la Chavée
- Lens-Saint-Remy : rue Georges Touret et rue des Salmons

Levez le pied !

Des panneaux indiquant les zones où ralentir sont placés aux bords des routes et des volontaires aident les batraciens à traverser en soirée. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance sur les routes et à ralentir pour les batraciens (une vitesse à 30km/h maximum est recommandée pour éviter leur aspiration sous les véhicules) mais aussi pour la sécurité des volontaires.

Envie d'aider ?

Nous manquons de volontaires pour aider les batraciens à traverser les routes en toute sécurité. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou obtenir plus d'information, contactez le service Environnement au 019/51.93.68 ou à environnement@hannut.be.

Lutte contre les dépôts à côté des bulles à vêtements



Saviez-vous que tout objet déposé à côté des bulles à vêtements, à verre et papier/carton est considéré comme un dépôt clandestin et un PV peut être dressé si l'auteur des faits est retrouvé. Cette infraction de deuxième catégorie peut mener à une amende administrative de minimum 150€.

L'article 82 du Règlement Général de Police traite de ce fait.

Art. 82.3.3 – Bulles ou conteneurs à textiles

§1. S'il s'agit de déchets ménagers ou ménagers assimilés constitués de textiles, ils peuvent être déposés dans des points fixes de collecte, moyennant le respect des consignes de tri imposées par l'organisme de collecte de ces déchets.

§2. Il est interdit de laisser à côté des bulles à textiles des déchets quelconques tels que boîtes, casiers, sacs ou autres objets pleins ou vides.

Si vous constatez que la bulle est remplie, ne laissez pas vos vêtements hors de celle-ci mais appelez plutôt le numéro inscrit sur la bulle pour demander une vidange.

Pour rappel, voici ce qui est autorisé, ou non, dans les bulles à vêtements.

Autorisés dans les bulles, le tout dans un sac fermé :

- Vêtements propres
- Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)
- Chaussures liées par paires
- Lingerie
- Linge de maison

Non autorisés dans les bulles, à jeter à la poubelle :

- Déchets
- Vêtements déchirés, sales ou mouillés
- Chiffons
- Chaussures dépareillées

Les textiles en bon état peuvent également être collectés dans les recyparcs où ils seront triés et redistribués dans les magasins de seconde main Terre par Intradel. Pour les textiles en mauvais état, ils doivent être déposés dans votre poubelle d'ordures ménagères.

Pour toute information supplémentaire ou pour signaler un problème de ce genre, vous pouvez vous adresser à l'agent constatateur : 019/63.05.18

Déclaration des bornes de recharge : une obligation pour assurer la performance du réseau

Depuis le 15 octobre 2022, le décret wallon impose à tout utilisateur de réseau disposant d'une borne de recharge de déclarer sa mise en service ou hors service à son gestionnaire de réseau, sous peine d'une amende. Cette obligation concerne aussi bien les installations récentes que celles existantes.

En déclarant votre borne, vous aidez à :

1. **Cartographier et renforcer le réseau** : une vue précise des installations permet de mieux planifier les besoins.
2. **Maintenir l'équilibre du réseau** : une gestion optimisée des flux évite les surcharges.
3. **Limiter les risques de congestion** : des interventions ciblées garantissent un service de qualité.

Notez que la recharge via une prise domestique standard n'est pas soumise à cette déclaration.

Plus d'informations : mobilite@hannut.be ou 019/51.93.52

APPEL A CANDIDATURE

L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les **actes de candidatures** sont adressés au collège communal dans les délais suivants : **du 28/02/2025 au 31/03/2025 inclus**.

- soit par courrier postal (rue de Landen, 23 à 4280 Hannut - le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à Madame Caroline Ghigny (urbanisme@hannut.be – 019/51.93.83). Les candidatures seront examinées par le Collège communal, puis soumises au Conseil communal pour décision.



Collecte des déchets



Pour rappel, depuis le 1er janvier, des modifications ont eu lieu au niveau de la collecte des déchets au sein de Hannut et de ses villages. En effet, les camions de collecte passeront une semaine sur deux et non plus toutes les semaines, pour les 4 fractions de déchets (PMC, papiers-cartons, déchets résiduels et déchets organiques) le même jour, à savoir le jeudi.

De plus, la Ville de Hannut a été divisée en deux zones. Vous pouvez retrouver toutes les informations dans le calendrier Intradel.

Vous n'arrivez pas à gérer la quantité de déchets ? Voici quelques solutions proposées par Intradel.

1. Une modification des volumes des conteneurs individuels

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité d'augmenter le volume de vos conteneurs en contactant directement le call-center d'Intradel au numéro habituel 04/240.74.74. ou par mail à l'adresse info@intradel.be. Pour rappel, il existe 3 tailles de conteneurs : 40L, 140L ou 240L.

2. Installation et accès au Point d'Apport Volontaire (PAV)

Un PAV sera installé rue de Huy. Celui-ci permettra aux citoyen.nes qui ne peuvent accueillir un conteneur plus grand et qui ont une grosse production de déchets, de déposer leurs déchets ménagers résiduels en dehors des jours de collecte réguliers.

Attention, l'accès au PAV se fera via un badge (lié à votre adresse et donc à vos quotas) distribué par Intradel. Vous pourrez le recevoir en contactant directement le call-center au 04/240.74.74. ou par mail à info@intradel.be. Les accès au PAV ne seront donc pas automatiques et feront l'objet d'une analyse au cas par cas par Intradel.

Ces PAV sont équipés d'un système de pesée : tous les kilos déposés seront donc comptabilisés dans votre quota !

Cas particuliers :

Intradel essaye d'envisager tous les cas de figures possibles et d'y apporter des solutions. Toutefois, nous sommes bien conscients que d'autres situations exceptionnelles peuvent se présenter. Celles-ci seront examinées au cas par cas conjointement par Intradel et la Ville de Hannut.

Infos : 04/240.74.74 - www.intradel.be



Les frais de gardes et fiscalité font bon ménage 😊



Et oui, en tant que **parent** vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts sur vos frais de garde qui s'élève à **45 %** des frais de garde payés (avec un montant plafonné). Plusieurs conditions doivent être remplies afin de bénéficier de cet avantage.

- Votre enfant doit avoir moins de 14 ans (ou moins de 21 ans en cas de handicap lourd) au moment de la garde ;
- L'organisme de garde doit être autorisé par des institutions bien définies
- La garde peut être :
 - o L'accueil extrascolaire (anciennement garderie)
 - o la crèche
 - o un stage ou un camp de vacances
 - o l'internat
 - o une garde d'enfant malade (par un professionnel)
 - o etc.
- La garde doit avoir lieu en dehors des heures scolaires.

L'organisme de garde doit vous délivrer une attestation mentionnant vos coordonnées, celles de votre enfant, les périodes de garde et le montant des frais.

Avis aux **opérateurs**

Pour que les frais de garde d'enfant puissent donner droit à la réduction d'impôt, vous devez, en tant qu'organisme de garde, pour vos activités de garde :

1. Délivrer une **attestation 281.86**.
2. Transmettre **au SPF Finances** les informations que vous avez mentionnées dans **les attestations 281.86 par voie électronique via Belcotax-on-web**.

Pour plus d'informations à ce sujet consultez le site <https://fin.belgium.be/fr>

La Coordination ATL vous informe et relaie vos besoins.



Votre correspondante ATL :
019/63.05.32
atl@hannut.be



ACTU'INFOS ↘

Allongement des horaires Plopsaqua

Bonne nouvelle pour les utilisateurs de Plopsaqua : depuis le 1er janvier, les horaires sont désormais élargis.

Du lundi au vendredi, Plopsaqua sera désormais ouvert de 13h à 20h

Le week-end, les jours fériés et les congés scolaires (néerlandophones et francophones), le parc aquatique sera ouvert de 10h à 20h.

Pour les Hannutois, la partie piscine restera ouverte de 8h à 22h.

Pour retrouver les heures d'ouverture de l'année 2025 :

<https://www.plopsaqualandenhannut.be/fr/heures-douverture?year=2025>

Plus d'informations au service sport via le 019/51.93.72

ou sport@hannut.be



Le saviez-vous ?

La numérotation des habitations

Lorsque vous possédez un appartement, une maison ou un commerce, il est obligatoire de numéroter l'habitation. Bien plus qu'une formalité administrative, la numérotation joue un rôle crucial dans l'agencement des espaces urbains et dans le bon fonctionnement des services, aussi bien publics que privés. En imposant la numérotation des habitations, les autorités locales visent à répondre à plusieurs besoins essentiels qui impactent directement la vie quotidienne des citoyens.

1. Amélioration de l'Accessibilité des Services

L'un des principaux avantages est de faciliter l'accès aux services d'urgence tels que les ambulances, les pompiers et la police. En situation d'urgence, chaque minute compte, et une adresse clairement identifiable permet une intervention rapide et efficace. De plus, les services de livraison, qu'ils soient postaux ou commerciaux, bénéficient également d'une numérotation précise, réduisant ainsi les risques d'erreurs et de retards.

2. Gestion Optimisée des Services Publics

Pour les communes, une numérotation correcte des habitations est indispensable à une gestion optimisée des services publics. Cela inclut la collecte des déchets, la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, ainsi que la maintenance des infrastructures. Une adresse précise permet de mieux planifier et d'exécuter ces services, garantissant ainsi une meilleure qualité de vie pour les résidents.



Centre culturel Agenda

Conférence

« Ne parlons plus de patrimoine mais de matrimoine »

Le lundi 10 mars 2025 – 14h

Depuis une dizaine d'années, on ose parler de matrimoine, ces trésors mobiliers et immobiliers que les femmes ont réalisés : que ce soient des femmes seules ou mariées, jeunes ou plus âgées, elles sont plus que nombreuses à avoir réalisé de magnifiques œuvres : des châteaux, des manoirs, des demeures étonnantes ou encore des couvents. Dans leur occupation, elles ont aussi modelé l'environnement.

Les poétesses, les peintresses, les comédiennes, actrices, chanteuses ont aussi inspiré des matrimoines ou s'en sont inspirés dans leurs œuvres. D'autres sont des héroïnes ou ont été les premières à occuper une fonction ordinairement réservée à l'homme. Quelques rares noms de rues leur rendent hommage. Nous nous arrêterons à la région liégeoise.

Mais derrière chaque grand homme, n'y-a-t-il le plus souvent une femme ? Nous tacherons de vous en convaincre.

Rue des Combattants, 1 à 4280 Hannut (Salle de l'Académie)

Prix : 8€ - Réservations obligatoires : www.centreculturelhannut.be ou 019/51.90.63 ou info@centreculturelhannut.be

3, 2, 1...

La saison des vélobus reprend du service le mercredi 12 mars 2025*

Le Vélobus est un système d'accompagnement des enfants, à vélo, pour se rendre à l'école, sous la conduite d'adultes (enseignants, parents, bénévoles...). Le but étant de partir des différents villages de l'entité hannutoise pour rejoindre les diverses écoles du centre.

À Hannut, c'est le **mercredi** qui a été choisi pour essayer de systématiser cette pratique. Ils sont ouverts à tous les élèves, en particulier ceux de 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

Vous souhaiteriez les encadrer ? Que votre enfant participe à ce concept ou simplement connaître les horaires ?

Rien de plus simple ! Il suffit de prendre contact avec l'administration communale via mobilite@hannut.be – 019/51.93.52

*En fonction de la météo

Rappel

Pour les accompagnants ou les plus de 13 ans, n'oubliez pas de télécharger l'application Ride and Buy qui vous récompensera pour vos déplacements à vélo vers l'école.



AGENDA des festivités hannut est à vous

Février - mars 2025

ALZHEIMER café

Découvrez et comprenez la Maladie d'Alzheimer. Vous êtes concerné(e) par elle ou de son ? Vous souhaitez accompagner un proche, un ami ou un voisin ? Vous souhaitez partager et apprendre des expériences d'autres personnes ?

Rejoignez-nous le temps d'une après-midi

Quand ? Chaque 4ème mercredi du mois de 14h à 16h

Où ? Rue de Tirlemont n°67 (Salle à côté du club de tennis) à Hannut. Ouvert à tous !

C'est quoi ? Un lieu pour apprendre et s'informer sur la maladie, partager vos expériences et échanger des astuces du quotidien, découvrir les aides et ressources disponibles pour vous et vos proches.

Pour tout renseignement : 019/51.93.88 ou via pcs@hannut.be

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE HANNUT UN LIEU DE RENCONTRE AUTOUR DU LIVRE. **ENTRÉE LIBRE**

Il était une histoire...

Pour les enfants de 4 à 7 ans avec Elodie Pouillon

8 janvier 12 février 12 mars 9 avril 14 mai 11 juin à 15h

Pour les enfants de 6 mois à 3 ans avec Rosine Dresse

15 janvier 19 février 19 mars 16 avril 21 mai 18 juin à 16h

Rue de Landen 43, 4280 Hannut 019/51 23 16

biblihannutlibre

Bibliothèques Hannut - Lincant

Mobi'Tic+ Le numérique pour tous

JEUDI 27 mars 2025

- De 9h30 à 12h : Détecter la fraude et éviter les dangers du net
- De 13h à 15h30 : Sécuriser ses données et conserver son anonymat sur Internet (VPN)

Prix ? 5€ à payer à l'inscription et ils vous seront restitués si vous participez au module choisi.

Où ? À l'Académie communale, rue des combattants n°1 4280 Hannut

Inscription ? pcs@hannut.be ou 019/51.93.86 ou 019/51.93.88

Les inscriptions sont limitées à 10 personnes par module. Il vous est également demandé de prendre votre propre matériel (tablette, smartphone, ordinateur portable...)

Bibliothèque communale de Hannut

Grande vente de livres d'occasion

Du 5 mars au 31 mars 2025

Durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque

- 24/02 Alzheimer Café
De 14h à 16h – Rue de Tirlemont 67 - Renseignements : pcs@hannut.be ou 019/51.93.88
- 02/03 Marche ADEPS au Club 80 Crehen
Dès 8h – Club 80 asbl (Rue de Wasseiges 11, Crehen)
Renseignements : 0475/43.43.76 ou club.80.crehen@gmail.com
- 02/03 Bourse aux minéraux
De 10h à 18h – Marché Couvert (Rue des combattants 1) – Entrée libre
Renseignements : rvanderlinden@hotmail.fr
- 5-31/03 Grande vente de livres d'occasion
Durant les heures d'ouvertures - Rue de Landen 41 - Renseignements : 019/51.23.16
- 07-09/03 56^{ème} Rallye de Hannut
Renseignements : 0497/39.53.79
- 10/03 Conférence « Ne parlons plus de patrimoine mais de matrimoine »
14h – Salle de l'Académie Julien Gerstmans (Rue des Combattans 1) – 8€
Réservation : 019/51.90.63 ou info@centreculturelhannut.be
- 10/03 Reprise « Je cours pour ma forme »
Lundi et jeudi - Hall des sports de Hannut (Rue de Landen 41) - Renseignements : sport@hannut.be
- 12/03 Il était une histoire
De 15h à 16h – de 4 à 7 ans - Bibliothèque (Rue de Landen 43) – Renseignements : 019/51.23.16
- 14/03 Souper de carnaval école d'Avernas-le-Bauduin
A partir de 18h - 019/51.30.82
- 15/03 Marche aux flambeaux et Grand feu de Bertrée
Dès 18h – Rue du Henrifontaine 2, Bertrée – Inscription souhaitée : bertree2000@gmail.com
- 15/03 Formation « Découverte plantes sauvages comestibles »
Tous les samedis - Renseignements : 019/51.55.57 ou info@ifop.be
- 15/03 Bourse toutes collections
De 9h à 16h - Marché couvert (Rue des Combattants 1) - Renseignements : 0495/77.16.95
- 19/03 Il était une histoire
De 16h à 17h – de 6 mois à 3 ans - Bibliothèque (Rue de Landen 43) – Renseignements : 019/51.23.16
- 20-23/03 Grand nettoyage de printemps
Inscrivez-vous sur www.bewapp.be – Renseignements : environnement@hannut.be ou 019/51.93.68
- 21/03 Souper de printemps école de Lens-Saint-Remy
A partir de 18h - 019/51.31.23
- 22/03 Spectacle et fancy fair école de Thisnes
A partir de 14h - 019/51.30.83
- 22/03 Théâtre impro « Choix de merde »
20h – Salle de l'Académie Julien Gerstmans (Rue des Combattans 1) – Prévente : 13€/Sur place : 16€
Réservation : 019/51.90.63 ou info@centreculturelhannut.be
- 22/03 La soirée extraordinaire
- 22-23/03 Expo Photo Club Lensois 2025
Entrée Libre – Espace Lensois (Rue des Bourgmeesters 6, Lens-Saint-Remy)
Renseignements : contact@photoclublensois.be
De 21h à 03h – Marché Couvert (Rue des combattants 1) – Réservation : 0483/40.58.08
- 23/03 Repair Café
De 14h à 16h – Rue de Tirlemont 67 - Renseignements : pcs@hannut.be ou 019/51.93.88
- 26/03 La grainothèque en famille : bricolage - lecture d'histoires - semis
De 14h à 16h - Bibliothèque (Rue de Landen 43) - À partir de 7 ans - Inscriptions : 019/51.23.16
- 27/03 Grainothèque Café-Papote 'Semis'
De 14h à 16h - Bibliothèque (Rue de Landen 43) - Inscriptions : 019/51.23.16
- 27/03 Mobi'Tic+
À 9h30 - Académie Julien Gerstmans (Rue des Combattants 1, 4280 HANNUT) - Inscriptions : pcs@hannut.be ou 019/51.93.86(.88)